

LE PRÉSIDENT

**Réunion du Conseil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole**

**le 5 janvier 2017 à 18 heures**

**Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS**

**Compte rendu**

L'an deux mille dix sept, le 05 janvier, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté urbaine Orléans Métropole, dûment convoqué, s'est réuni « Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 29/12/2016

ETAIENT PRESENTS :

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

**INGRE** : M. Christian DUMAS , M. Philippe GOUGEON

**MARDIE** : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER , M. Hugues SAURY , Mme Guylaine MARAVAL , Mme Cécile ADELLE, M. Philippe BELOUET

**ORLEANS** : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 10), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON , Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON , Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME (à partir de 18 h 10), M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 10), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 18 h 30), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (à partir de 18 h 10), M. Jérôme RICHARD

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE , Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON , M. Pascal LAVAL

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 25 puis pouvoir à Mme MORIO),  
Mme Chantal MORIO  
**SARAN** : M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU ,  
Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET  
**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS  
**OLIVET** : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU  
**ORLEANS** : M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA  
**ORMES** : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Christian THOMAS  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME  
donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée</b> .....	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

1) Vie institutionnelle - Conseil de communauté - Installation de deux nouvelles conseillères communautaires (Olivet) par suite de démissions

Le conseil de communauté a pris acte de la démission de Mmes Sophie PALANT et Fabienne d'ILLIERS de leur mandat de conseillère communautaire et a constaté leur remplacement par Mmes Cécile ADELLE et Guylaine MARAVAL qui ont ainsi été déclarées installées dans leurs fonctions.

2) Vie institutionnelle - Election de nouveaux vice-présidents par suite de la démission de deux vice-présidents de leur fonction de vice-président

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la démission de M.M LAGARDE et ARCHENAUT de leur fonction de vice-président de la communauté d'agglomération,

- a approuvé le maintien à 15 du nombre de vice-présidents de la communauté et a décidé que les vice-présidents nouvellement élus prendront rang dans l'ordre de leur élection à la suite des vice-présidents en fonction, les treizième et quizième vice-présidents, à savoir M. Christian THOMAS et Mme Béatrice BARRUEL, devenant ainsi respectivement douzième et treizième vice-présidents,

- a procédé à l'élection des quatorzième et quizième vice-présidents à savoir respectivement M. Christophe CHAILLOU et M. David THIBERGE, le déroulement des opérations de vote s'étant établi comme suit :

Election du 14<sup>ème</sup> vice-président :

M. LEMAIGNEN a proposé la candidature de M. Christophe CHAILLOU

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
- à déduire bulletins nuls : 8
- à déduire bulletins blancs : 24
- suffrages exprimés : 62

a obtenu :

- majorité absolue : 32

- M. Christophe CHAILLOU: 62 voix

M. Christophe CHAILLOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.LEMAIGNEN a proclamé M. Christophe CHAILLOU quatorzième vice-président de la communauté urbaine Orléans Métropole et l'installe dans ses fonctions.

Election du 15<sup>ème</sup> vice-président :

M. LEMAIGNEN a proposé la candidature de M. David THIBERGE.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94
- à déduire bulletins nuls : 6
- à déduire bulletins blancs : 20
- suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35

a obtenu :

- M.David THIBERGE : 68 voix

M. David THIBERGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.LEMAIGNEN a proclamé M. David THIBERGE quinzième vice-président de la communauté urbaine Orléans Métropole et l'installe dans ses fonctions.

### 3) Vie institutionnelle - Bureau - Composition - Elections complémentaires

Le conseil de communauté :

- a confirmé la composition du bureau s'établissant comme suit :

- le président,
- les quinze vice-présidents,
- treize autres membres,

- a pris acte de la démission de M. Bruno MALINVERNO de sa fonction de membre du bureau de la communauté d'agglomération,

- a procédé aux élections de M. François LAGARDE et de M. Eric ARCHENault comme membres du bureau, le déroulement des opérations de vote s'étant établi comme suit :

Election d'un nouveau membre du bureau

M. LEMAIGNEN a proposé la candidature de M. François LAGARDE

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
- à déduire bulletins nuls : 0
- à déduire bulletins blancs : 13
- suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41

a obtenu :

- M. François LAGARDE: 80 voix

M. François LAGARDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.LEMAIGNEN a proclamé M. François LAGARDE membre du bureau de la communauté urbaine Orléans Métropole et l'installe dans ses fonctions.

Election d'un nouveau membre du bureau

M.LEMAIGNEN propose la candidature la candidature de M.ARCHENAUT

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 93
- à déduire bulletins nuls : 1
- à déduire bulletins blancs : 12
- suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41

a obtenu :

- M. Eric ARCHENAUT: 80 voix

M. Eric ARCHENAUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.LEMAIGNEN a proclamé M. Eric ARCHENAUT membre du bureau de la communauté urbaine Orléans Métropole et l'installe dans ses fonctions.

- a confirmé les délégations précédemment octroyées par le conseil de communauté au bureau par délibération n°4784 du 10 avril 2014 modifiée, en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

4) Communication orale relative aux délégations accordées aux membres du bureau

M LEMAIGNEN a fait part au conseil des délégations qui seront accordées aux membres du bureau :

1<sup>er</sup> VP : Olivier CARRE

Président délégué et délégation générale

Grands projets économiques, grands équipements, numérique et innovation, promotion du territoire et relations internationales

2<sup>ème</sup> VP : Marie-Agnès LINGUET

Habitat, logement, cohésion sociale, politique de la ville

3<sup>ème</sup> VP : Matthieu SCHLESINGER

Aménagement durable du territoire, planification urbaine, stratégie foncière

4<sup>ème</sup> VP : Jacques MARTINET

Aménagement économique, zones d'activités, pépinières, commerce, tourisme

5<sup>ème</sup> VP : Michel MARTIN

Finances, affaires juridiques et moyens généraux

6<sup>ème</sup> VP : Christian BOIS

Assainissement

7<sup>ème</sup> VP : Thierry COUSIN

Gestion des déchets

8<sup>ème</sup> VP : Philippe LELOUP

Emploi, insertion, CFA

9<sup>ème</sup> VP : Alain TOUCHARD

Voirie, espaces publics de proximité, infrastructures, coordination de la propreté

10<sup>ème</sup> VP : Muriel SAUVEGRAIN

Ressources humaines

11<sup>ème</sup> VP : Christian BRAUX

Environnement, écologie urbaine, gestion des milieux aquatiques, prévention des risques majeurs

12<sup>ème</sup> VP : Christian THOMAS

Eau potable

13<sup>ème</sup> VP : Béatrice BARRUEL

Recherche, transferts de technologies, enseignement supérieur et vie étudiante

14<sup>ème</sup> VP : Christophe CHAILLOU  
Politiques contractuelles et fonds européens

15<sup>ème</sup> VP : David THIBERGE  
Transports et déplacements, politique ferroviaire

➤ **Présidence de la CAO**

François LAGARDE, également délégué à la PMIT

➤ **Les délégations des conseillers spéciaux qui ont vocation à devenir VP en métropole**

- ✓ Eric ARCHENAUULT : création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ Patrick PINAULT : solidarité territoriale, ruralité, cadre de vie
- ✓ Laurent BAUDE : agriculture urbaine et péri-urbaine
- ✓ Nicolas BONNEAU : vélo et circulation douce, création des itinéraires cyclables
- ✓ Christian DUMAS : énergie, transition énergétique
- ✓ Jean-Vincent VALLIES : gestion et coordination des pôles territoriaux

✓ **Les autres membres du bureau :**

- ✓ Serge GROUARD délégué aux relations de la commune d'Orléans avec Orléans Métropole
- ✓ Jean-Michel BERNIER, délégué aux relations de la commune de Boigny sur Bionne avec Orléans Métropole
- ✓ Maryvonne HAUTIN, déléguée aux relations de la commune de Saran avec Orléans Métropole
- ✓ Jannick VIE, délégué aux relations de la commune de Chanteau avec Orléans Métropole
- ✓ Nicole WOJICK, déléguée aux relations de la commune de Bou avec Orléans Métropole
- ✓ Marie-Claire MASSON, délégué aux relations de la commune de Combleux avec Orléans Métropole

Les délégations aux relations entre les autres communes et Orléans Métropole seront assurées respectivement par les Vice-Présidents et conseillers spéciaux maires des communes.

5) Vie institutionnelle - Régime indemnitaire des élus communautaires - Approbation

Le conseil de communauté a fixé comme suit les indemnités des élus communautaires :

- Président : 125 % de l'IB 1015,
- Vice-présidents et président de la commission d'appel d'offres: 50 % de l'IB 1015
- Conseillers spéciaux ayant une délégation: 28,30 % de l'IB 1015
- Membres du bureau ayant une délégation : 18 % de l'IB 1015
- Conseillers communautaires : 6 % de l'IB 1015

6) Vie institutionnelle - Commissions - Désignation des membres

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

- a désigné membres des commissions thématiques :

1. Attractivité et économie
2. Aménagement du territoire
3. Développement durable
4. Territoires et proximité
5. Ressources

les membres indiqués dans les tableaux annexés à la délibération,

- a précisé que la conférence des maires dans la seconde partie de sa tenue sera composée du président, des maires et des vice-présidents, du président de la commission d'appel d'offres et conseillers spéciaux non maires, et dans sa première partie du président et des maires.

7) Vie institutionnelle - Délégations accordées par le conseil de communauté au président pour le règlement de certaines affaires - Exercice transitoire du droit de préemption urbain et du droit de priorité

Le conseil de communauté :

- a décidé d'exercer le droit de préemption urbain, tel qu'il a été institué sur le territoire de la communauté urbaine dans les différents plans locaux d'urbanisme et plans d'occupation des sols communaux,

- a accordé délégation au président pour exercer temporairement au nom de la communauté urbaine Orléans Métropole le droit de préemption urbain et le droit de priorité,

- a autorisé le président, pendant la même période, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité aux communes membres de la communauté urbaine à l'occasion de l'aliénation particulière d'un bien immobilier situé sur leur territoire, ou à des personnes morales tierces dans les conditions de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, à l'exclusion des zones qui seront appelées à faire l'objet d'une concession d'aménagement ou d'un contrat de revitalisation artisanale ou commerciale, la compétence pour déléguer le droit de préemption et le droit de priorité restant alors du ressort du conseil de communauté à l'occasion de la conclusion et de l'approbation du contrat,

- a autorisé le président, pendant la même période, à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération dans les conditions fixées au code général des collectivités territoriales,

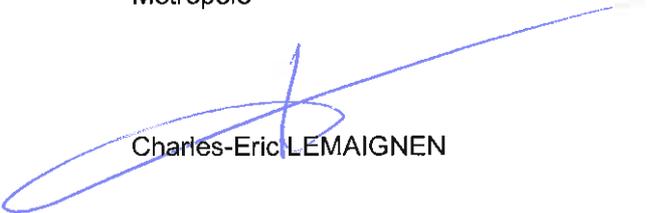
- a autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement du président, l'exercice de la suppléance pour les attributions susvisées par le premier vice-président, ou le vice-président suivant par ordre de rang,

- a abrogé le 22) de la délibération modifiée n°4783 du conseil de communauté du 10 avril 2014 relative aux délégations données par le conseil de communauté au président en matière de préemption et de droit de priorité.

Fait à Orléans, le

12 JAN. 2017

Le Président de la Communauté Urbaine Orléans  
Métropole

  
Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.